



Fin disponibilité de droit, dispo convenance perso

Par lilounoumea

Bonjour,

Tout d'abord merci pour ce site gratuit. Je viens vers vous afin de vous soumettre ma problématique. Je suis actuellement en disponibilité de droit, mon mari étant militaire. Je devrais réintégrer normalement la bibliothèque universitaire de laquelle je dépends, suite à la fin de sa mission. Mon mari prenant sa retraite en février 2025, m'est-il possible de prolonger ma disponibilité de droit par une disponibilité pour convenance personnelle ? En effet, la dispo de droit ne sera plus valable en raison du changement de situation de mon conjoint. Je ne souhaite pas démissionner mais je ne souhaite pas réintégrer mon poste.

En vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à ma demande.

Par LaChaumerande

Bonjour

Vous pouvez demander une dispo pour convenance personnelle et votre administration peut vous la refuser pour nécessités de service

[url=<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F544>][url=<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F544>]